

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3005

3 novembre 2015

SOMMAIRE

Action Holding S.A.	144238	Future Group Investments	144221
Arg Real Estate 3 S.à r.l.	144234	Future Group Investments	144230
Argyle Luxco Redbull S.à r.l.	144230	G&A International S.A.	144231
Baypower S.à r.l.	144231	G&A International S.A.	144232
BPI XII S.à r.l.	144198	G&A International S.A.	144232
CBRE Luxembourg Finance S.à r.l.	144233	Grand Garage de Luxembourg S.A.	144234
Edens S.A.	144233	GRIKK S.A.	144234
Empik Investments S.à r.l.	144194	H.F.Lux	144239
Equus I S.à r.l.	144194	H.F.Lux	144239
European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP Sàrl	144221	H Invest Groupe	144239
Exclusive Belge S.A.-SPF	144194	Mab Invest S.à r.l.	144239
Extenso Int. S.A.	144196	MPT RHM Bernkastel S.à r.l.	144194
Felsen S.à r.l.	144197	MPT RHM Hannover S.à r.l.	144194
Financière Tornaco S.à r.l.	144197	Palis Holding S.à r.l.	144240
Foncière Swan S. à r. l.	144231	Palis Limited	144240
Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF	144197	Palis Limited	144240
Fox Luxco S.à r.l.	144198	Patikop S.A.	144198
Fragrance Holdings II S.à r.l.	144221	Rock Ridge RE 7	144196
Fragrance Holdings I S.à r.l.	144198	ShopWings Asia S.à r.l.	144240
FuBor Partners SC	144230	Société de Dragage Luxembourg SA	144239
		VDMC	144232

Empik Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 168.583.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153958/10.

(150169206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Equus I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7634 Medernach, Schwanterhaff.
R.C.S. Luxembourg B 191.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153974/10.

(150169261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Exclusive Belge S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.863.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXCLUSIVE BELGE S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015153980/14.

(150169453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**MPT RHM Hannover S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MPT RHM Bernkastel S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.167.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of August.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.198,

here represented by Me Michael Jonas, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 17 August 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of MPT RHM Bernkastel S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.167, incorporated on 3 September 2014 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch (hereafter the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the name of the Company;
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the denomination of the Company into “MPT RHM Hannover S.à r.l.”.

Second resolution

The sole member resolves to amend article 1 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “MPT RHM Hannover S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois d'août,

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.198,

ici représentée par Maître Michael Jonas, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 août 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de MPT RHM Bernkastel S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.167, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, en date du 3 septembre 2014 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
3. Divers.

La comparante a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit: «MPT RHM Hannover S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Hannover S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison des présentes, sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 août 2015. GAC/2015/7213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154529/94.

(150169819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Extenso Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.873.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015153982/14.

(150169578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Rock Ridge RE 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.530.

Suite aux résolutions des associés de la Société en date du 11 septembre 2015, il a été décidé d'accepter:

- la démission de Monsieur TSCHEPE Christoph en tant que gérant B de la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- la démission de Monsieur DOUGHERTY James en tant que gérant A de la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- la démission de Monsieur GOFFIN Julien en tant que gérant B de la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- la démission de Monsieur BUTT Nicholas Alec Geoffrey en tant que gérant A de la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- de la démission de Monsieur BEISSEL Pierre en tant que gérant B de la Société avec effet au 15 septembre 2015;

Il est aussi notifié que:

Suite à la cession de parts sociales de la Société intervenue en date du 15 septembre 2015:

- 500 parts sociales ordinaires détenues par Field Point IV S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 119324, ont été transférées à Exeutive Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48,

Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367;

- 1 part sociale préférentielle détenue par Rock Ridge RE 7 (Cayman) Ltd, une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Church Street (Queensgate House), KY-KY1-1108, Grand Cayman et enregistrée au Registre de Commerce et Société des Iles Caïmans, a été transférée à Exequitive Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 15 septembre 2015, il a été décidé également de nommer comme conseil de gérance:

- la Société Exequitive Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 15 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le gérant unique de la Société est:

- Exequitive Partners S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exequitive Partners S.A.

Gérant unique

Référence de publication: 2015154587/40.

(150169672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Felsen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 182.792.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153983/10.

(150169112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Financière Tornaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 169.552.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015153984/14.

(150169606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 162.077.

Der Jahresabschluss vom 31. März 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153987/10.

(150169133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Patikop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 70.458.

Changement d'adresse de l'administrateur KÖHLER Sebastian Heinrich:

Ancienne adresse: 141, rue de Trèves, L - 2630 Luxembourg

Nouvelle adresse: 51, rue Haute, L -1718 Luxembourg

Changement d'adresse de l'administrateur KÖHLER Florian:

Ancienne adresse: 141, rue de Trèves, L - 2630 Luxembourg

Nouvelle adresse: 51, rue Haute, L -1718 Luxembourg

Changement d'adresse de l'administrateur KÖHLER Heinrich:

Ancienne adresse: 26, rue Jean-Pierre Kommès, L - 6988 Hostert

Nouvelle adresse: 51, rue Haute, L -1718 Luxembourg

Changement d'adresse du délégué de la gestion journalière KÖHLER Heinrich:

Ancienne adresse: 26, rue Jean-Pierre Kommès, L - 6988 Hostert

Nouvelle adresse: 51, rue Haute, L -1718 Luxembourg

Junglinster, le 11 septembre 2015.

Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2015154147/20.

(150169299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 Septembre 2015.

Référence de publication: 2015153988/10.

(150169132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Fragrance Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.183.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015153989/11.

(150169119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

BPI XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.840.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of September.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Baupost Private Investments A-3, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4318552;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Baupost Private Investments B-3, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4318553;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal;

3. Baupost Private Investments C-3, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4318558;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal;

4. BVP-I Cayman XIII Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-290696;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal;

5. Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4318578;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal;

6. BVP-III Cayman XIII Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-290691;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal;

7. BVP-IV Cayman XI Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC - 290690;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal;

8. HB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105376;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal;

9. PB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105372;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal;
and

10. YB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105375;

here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of BPI XII S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.840, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 December 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 January 2015 Number 117 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Decisions (i) to create three (3) classes of shares in the share capital of the Company: class A shares, subdivided in class A.1 shares, class A.2 shares, class A.3 shares, class A.4 shares, class A.5 shares, class A.6 shares, class A.7 shares, class A.8 shares and class A.9 shares; the class B shares, and the class C shares subdivided in class C.1 shares, class C.2 shares, class C.3 shares, class C.4 shares, and class C.5 shares, with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (ii) subsequent conversion of the existing shares into class A.1 shares.

2. Acceptance of (i) M7 Real Estate Limited, a limited liability company registered in England and Wales with registered number 8614287 and with registered office at 26 Red Lion Square, London WC1R 4AG and (ii) M7 Real Estate Portugal LLP, a limited liability partnership registered in England and Wales with registered number OC401569 and with registered office at 26 Red Lion Square, London WC1R 4AG, as new shareholders of the Company.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred thousand euro (EUR 100,000) through the issue of eight million seven hundred fifty thousand (8,750,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides (i) to create three (3) classes of shares in the share capital of the Company: class A shares, subdivided in class A.1 shares, class A.2 shares, class A.3 shares, class A.4 shares, class A.5 shares, class A.6 shares, class A.7 shares, class A.8 shares and class A.9 shares; the class B shares, and the class C shares subdivided in class C.1 shares, class C.2 shares, class C.3 shares, class C.4 shares, and class C.5 shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (ii) to convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.1 shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders accepts (i) M7 Real Estate Limited, a limited liability company registered in England and Wales with registered number 8614287 and with registered office at 26 Red Lion Square, London WC1R 4AG and (ii) M7 Real Estate Portugal LLP, a limited liability partnership registered in England and Wales with registered number OC401569 and with registered office at 26 Red Lion Square, London WC1R 4AG, as new shareholder of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred thousand euro (EUR 100,000) through the issue of eight million seven hundred fifty thousand (8,750,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The newly issued shares have been subscribed as follows:

1. one hundred fifty-four thousand six hundred eighty-four (154,684) class A.1 shares; sixty-six thousand four hundred sixty (66,460) class A.2 shares; sixty-six thousand four hundred fifty-three (66,453) class A.3 shares; sixty-six thousand four hundred fifty-three (66,453) class A.4 shares; sixty-six thousand four hundred fifty-three (66,453) class A.5 shares; sixty-six thousand four hundred fifty-three (66,453) class A.6 shares; sixty-six thousand four hundred fifty-three (66,453) class A.7 shares; sixty-six thousand four hundred fifty-three (66,453) class A.8 shares and sixty-six thousand four hundred fifty-three (66,453) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments A-3, L.L.C. aforementioned, for the price of six thousand eight hundred sixty-three euro and fifteen cents (EUR 6,863.15). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of claim amounting to two thousand two hundred forty seven euro and fifty cents (EUR 2,247.50) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of four thousand six hundred fifteen euro and sixty-five cents (EUR 4,615.65);

2. fifty-eight thousand one hundred eighteen (58,118) class A.1 shares; twenty-six thousand two hundred twenty-two (26,222) class A.2 shares; twenty-six thousand two hundred nineteen (26,219) class A.3 shares; twenty-six thousand two hundred nineteen (26,219) class A.4 shares; twenty-six thousand two hundred nineteen (26,219) class A.5 shares; twenty-six thousand two hundred nineteen (26,219) class A.6 shares; twenty-six thousand two hundred nineteen (26,219) class A.7 shares; twenty-six thousand two hundred nineteen (26,219) class A.8 shares and twenty-six thousand two hundred nineteen (26,219) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments B-3, L.L.C. aforementioned, for the price of two thousand six hundred seventy-eight euro and seventy-three cents (EUR 2,678.73). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of claim amounting to nine hundred forty five euro (EUR 945) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of one thousand seven hundred thirty-three euro and seventy-three cents (EUR 1,733.73);

3. three hundred thirty thousand two hundred thirty-four (330,234) class A.1 shares; one hundred forty-six thousand five hundred thirty-one (146,531) class A.2 shares; one hundred forty-six thousand five hundred twenty-nine (146,529) class A.3 shares; one hundred forty-six thousand five hundred twenty-nine (146,529) class A.4 shares; one hundred forty-six thousand five hundred twenty-nine (146,529) class A.5 shares; one hundred forty-six thousand five hundred twenty-nine (146,529) class A.6 shares; one hundred forty-six thousand five hundred twenty-nine (146,529) class A.7 shares; one hundred forty-six thousand five hundred twenty-nine (146,529) class A.8 shares and one hundred forty-six thousand five hundred twenty-nine (146,529) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments C-3, L.L.C. aforementioned, for the price of fifteen thousand twenty-four euro and sixty-eight cents (EUR 15,024.68). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of a claim amounting to five thousand one hundred seventy two euro and fifty cents (EUR 5,172.50) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of nine thousand eight hundred fifty-two euro and eighteen cents (EUR 9,852.18);

4. one hundred fifty thousand five hundred eighty (150,580) class A.1 shares; fifty-four thousand three hundred thirty-one (54,331) class A.2 shares; fifty-four thousand three hundred twenty-eight (54,328) class A.3 shares; fifty-four thousand three hundred twenty-eight (54,328) class A.4 shares; fifty-four thousand three hundred twenty-eight (54,328) class A.5 shares; fifty-four thousand three hundred twenty-eight (54,328) class A.6 shares; fifty-four thousand three hundred twenty-eight (54,328) class A.7 shares; fifty-four thousand three hundred twenty-eight (54,328) class A.8 shares and fifty-four thousand three hundred twenty-eight (54,328) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C. aforementioned, for the price of five thousand eight hundred fifty-two euro and seven cent (EUR 5,852.07). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of a claim amounting to one thousand seven hundred forty two euro and fifty cents (EUR 1,742.50) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of four thousand one hundred nine euro and fifty-seven cents (EUR 4,109.57);

5. eighty-one thousand five hundred twenty-seven (81,527) class A.1 shares; forty-one thousand nine hundred seventy-two (41,972) class A.2 shares; forty-one thousand nine hundred sixty-six (41,966) class A.3 shares; forty-one thousand nine hundred sixty-six (41,966) class A.4 shares; forty-one thousand nine hundred sixty-six (41,966) class A.5 shares; forty-one thousand nine hundred sixty-six (41,966) class A.6 shares; forty-one thousand nine hundred sixty-six (41,966) class A.7 shares; forty-one thousand nine hundred sixty-six (41,966) class A.8 shares and forty-one thousand nine hundred sixty-six (41,966) class A.9 shares have been subscribed by BVP-I Cayman XIII Limited aforementioned, for the price of four thousand one hundred seventy-two euro and sixty-one cents (EUR 4,172.61). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of a claim amounting to one thousand three hundred fifty five euro (EUR 1,355) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of two thousand eight hundred seventeen euro and sixty-one cents (EUR 2,817.61);

6. fifty thousand eight hundred fifty-nine (50,859) class A.1 shares; twenty-one thousand twenty-eight (21,028) class A.2 shares; twenty-one thousand twenty-two (21,022) class A.3 shares; twenty-one thousand twenty-two (21,022) class A.4 shares; twenty-one thousand twenty-two (21,022) class A.5 shares; twenty-one thousand twenty-two (21,022) class A.6 shares; twenty-one thousand twenty-two (21,022) class A.7 shares; twenty-one thousand twenty-two (21,022) class A.8 shares and twenty-one thousand twenty-two (21,022) class A.9 shares have been subscribed by BVP-III Cayman XIII Limited aforementioned, for the price of two thousand one hundred ninety euro and forty-one cents (EUR 2,190.41). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of a claim amounting to six hundred seventy two euro and fifty cents (EUR 672.50) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of one thousand five hundred seventeen euro and ninety-one cents (EUR 1,517.91);

7. seven hundred twenty-four thousand nine hundred fifty-two (724,952) class A.1 shares; three hundred seven thousand seven hundred eight (307,708) class A.2 shares; three hundred seven thousand seven hundred three (307,703) class A.3 shares; three hundred seven thousand seven hundred three (307,703) class A.4 shares; three hundred seven thousand seven hundred three (307,703) class A.5 shares; three hundred seven thousand seven hundred three (307,703) class A.6 shares; three hundred seven thousand seven hundred three (307,703) class A.7 shares; three hundred seven thousand seven hundred three (307,703) class A.8 shares and three hundred seven thousand seven hundred three (307,703) class A.9 shares have been subscribed by BVP-IV Cayman XI Limited aforementioned, for the price of thirty-one thousand eight hundred sixty-five euro and eighty-one cents (EUR 31,865.81). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of a claim amounting to ten thousand two hundred thirty two euro and fifty cents (EUR 10,232.50) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of twenty-one thousand six hundred thirty-three euro and thirty-one cents (EUR 21,633.31);

8. one hundred nine thousand three hundred eighty-seven (109,387) class A.1 shares; forty-four thousand one hundred seventy-four (44,174) class A.2 shares; forty-four thousand one hundred seventy-one (44,171) class A.3 shares; forty-four thousand one hundred seventy-one (44,171) class A.4 shares; forty-four thousand one hundred seventy-one (44,171) class A.5 shares; forty-four thousand one hundred seventy-one (44,171) class A.6 shares; forty-four thousand one hundred seventy-one (44,171) class A.7 shares; forty-four thousand one hundred seventy-one (44,171) class A.8 shares and forty-four thousand one hundred seventy-one (44,171) class A.9 shares have been subscribed by HB Cayman Limited aforementioned, for the price of four thousand six hundred twenty-seven euro and fifty-eight cents (EUR 4,627.58). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of a claim amounting to one thousand three hundred sixty two euro and fifty cents (EUR 1,362.50) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of three thousand two hundred sixty-five euro and eight cents (EUR 3,265.08);

9. fifty-five thousand eight hundred fifty-two (55,852) class A.1 shares; twenty-three thousand three hundred ninety (23,390) class A.2 shares; twenty-three thousand three hundred eighty-four (23,384) class A.3 shares; twenty-three thousand three hundred eighty-four (23,384) class A.4 shares; twenty-three thousand three hundred eighty-four (23,384) class A.5 shares; twenty-three thousand three hundred eighty-four (23,384) class A.6 shares; twenty-three thousand three hundred eighty-four (23,384) class A.7 shares; twenty-three thousand three hundred eighty-four (23,384) class A.8 shares and twenty-three thousand three hundred eighty-four (23,384) class A.9 shares have been subscribed by PB Cayman Limited aforementioned, for the price of two thousand four hundred twenty-nine euro and thirty cents (EUR 2,429.30). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of a claim amounting to seven hundred sixty two euro and fifty cents (EUR 762.50) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of one thousand six hundred sixty-six euro and eighty cents (EUR 1,666.80);

10. thirty-nine thousand eight hundred seven (39,807) class A.1 shares; sixteen thousand two hundred twenty-six (16,226) class A.2 shares; sixteen thousand two hundred nineteen (16,219) class A.3 shares; sixteen thousand two hundred nineteen (16,219) class A.4 shares; sixteen thousand two hundred nineteen (16,219) class A.5 shares; sixteen thousand two hundred nineteen (16,219) class A.6 shares; sixteen thousand two hundred nineteen (16,219) class A.7 shares; sixteen thousand two hundred nineteen (16,219) class A.8 shares and sixteen thousand two hundred nineteen (16,219) class A.9 shares have been subscribed by YB Cayman Limited aforementioned, for the price of one thousand six hundred ninety-five euro and sixty-six cents (EUR 1,695.66). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind by conversion of a claim amounting to five hundred seven euro and fifty cents (EUR 507.50) and a contribution in cash consisting of an aggregate amount one thousand one hundred eighty-eight euro and sixteen cents (EUR 1,188.16);

11. one million (1,000,000) class B shares have been subscribed by M7 Real Estate Limited, aforementioned, for the price of ninety-eight thousand euro (EUR 98,000); and

12. two thousand (2,000) class C.1 shares; two thousand (2,000) class C.2 shares; two thousand (2,000) class C.3 shares; two thousand (2,000) class C.4 shares; and two thousand (2,000) class C.5 shares have been subscribed by M7 Real Estate Portugal LLP aforementioned, for the price of two thousand euro (EUR 2,000).

The shares so subscribed by the shareholders mentioned above, have been fully paid-up by (i) a contribution in kind in the aggregate amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) and (ii) a contribution in cash consisting of one hundred fifty-two thousand four hundred euro (EUR 152,400).

Proofs of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred seventy-seven thousand four hundred euro (EUR 177,400) consists of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) for the share capital and eighty-nine thousand nine hundred euro (EUR 89,900) for the share premium.

As a consequence, M7 Real Estate Limited, aforementioned, here represented by Luis A. Aguerre Enríquez, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal, and

M7 Real Estate Portugal LLP, aforementioned, here represented by Mr Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal,

join the extraordinary general meeting of the Company and vote on the following resolutions.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth now read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name BPI XII S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), the present articles of association and by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its Shares or other securities to investors.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by (i) eight million nine hundred ninety thousand (8,990,000) class A Shares (the "Class A Shares"), themselves subdivided into three million six thousand (3,006,000) class A.1 Shares (the "Tranche A.1 Shares"), seven hundred forty-eight thousand forty-two (748,042) class A.2 Shares (the "Tranche A.2 Shares"), seven hundred forty-seven thousand nine hundred ninety-four (747,994) class A.3 Shares (the "Tranche A.3 Shares"), seven hundred forty-seven thousand nine hundred ninety-four (747,994) class A.4 Shares (the "Tranche A.4 Shares"), seven hundred forty-seven thousand nine hundred ninety-four (747,994) class A.5 Shares (the "Tranche A.5 Shares"), seven hundred forty-seven thousand nine hundred ninety-four (747,994) class A.6 Shares (the "Tranche A.6 Shares"), seven hundred forty-seven thousand nine hundred ninety-four (747,994) class A.7 Shares (the "Tranche A.7 Shares"), seven hundred forty-seven thousand nine hundred ninety-four (747,994) class A.8 Shares (the "Tranche A.8 Shares") and seven hundred forty-seven thousand nine hundred ninety-four (747,994) class A.9 Shares (the "Tranche A.9 Shares"); (ii) one million (1,000,000) class B Shares (the "Class B Shares"), and (iii) ten thousand (10,000) class C Shares (the "Class C Shares" and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the "Shares"), themselves subdivided into two thousand (2,000) class C.1 Shares (the "Tranche C.1 Shares"), two thousand (2,000) class C.2 Shares (the "Tranche C.2 Shares"), two thousand (2,000) class C.3 Shares (the "Tranche C.3 Shares"), two thousand (2,000) class C.4 Shares (the "Tranche C.4 Shares"), two thousand (2,000) class C.5 Shares (the "Tranche C.5 Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 The Company may redeem its own Shares.

6.7 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Tranche, in whole but not in part, consisting of the repurchase and cancellation of all Shares in issue in such Tranche as may be determined from time to time by the board of managers in accordance with an agreement between the shareholders, if any, and approved by the general meeting of shareholders of the Company.

6.8 The relevant A Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such A Tranche (the "A Total Cancellation Amount") as defined below.

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an A Tranche (in the order provided for in article 6.14.), such A Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such A Tranche to the A Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled A Tranche shall receive from the Company an amount equal to the A Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant A Tranche held by them and cancelled.

6.10 The A Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the A Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The A Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant A Tranche. The A Total Cancellation Amount for each A Tranche shall be the A Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant A Tranche at the time of the cancellation of the relevant A Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the A Total Cancellation Amount shall never be higher than such A Available Amount (increased by the nominal value per share to be

cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the A Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The A Available Amount shall be (a) (i) the amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant A Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any unpaid dividends on any class of shares to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) (ii) to the extent that the holders of Shares of the relevant A Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 21 of these articles of association, so that: $AAA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$, whereby: AAA= A Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the A Tranche to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP, up to (b) the aggregate amount corresponding to the amount to which the holders of Class A Shares are entitled in accordance with article 21.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant A Tranche, the A Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.14 The Class A Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Tranches, starting with the Tranche A.9 Shares.

6.15 Subsequent Shares of a specific A Tranche shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding A Tranche have been repurchased in full. Each share of an A Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class A Shares”.

6.16 The relevant C Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such C Tranche (the “C Total Cancellation Amount”) as defined below.

6.17 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a C Tranche (in the order provided for in article 6.22.), such C Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such C Tranche to the C Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled C Tranche shall receive from the Company an amount equal to the C Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant C Tranche held by them and cancelled.

6.18 The C Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the C Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.19 The C Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant C Tranche. The C Total Cancellation Amount for each C Tranche shall be the C Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant C Tranche at the time of the cancellation of the relevant C Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the C Total Cancellation Amount shall never be higher than such C Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the C Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.20 The C Available Amount shall be (a) (i) the amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends on any class of Shares to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) (ii) to the extent that the holders of Shares of the relevant C Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 21 of these articles of association, so that: $CAA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$, whereby: CAA= C Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the C Tranche to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP, up to (b) the aggregate amount corresponding to the amount to which the holders of Class C Shares are entitled in accordance with article 21.

6.21 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant C Tranche, the C Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.22 The Class C Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Tranches, starting with the Tranche C.5 Shares.

6.23 Subsequent Shares of a specific C Tranche shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding C Tranche have been repurchased in full. Each share of a C Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class C Shares”.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital and subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority expressly provided for in these articles of association or by law or by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by a board of managers which shall be composed of class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”).

13.2 Any reference made hereinafter to the “managers” shall in such case be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the Majority Shareholders of matters set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital and in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

14.3 If a legal entity is appointed as manager of the Company, such legal entity shall designate a physical person as representative, who shall, when acting in the board, perform this role in the name and on behalf of the legal entity. Such representative may be replaced by another physical person as alternate for any given board meeting if such alternate has been approved by all other board members in advance of the relevant board meeting. For the avoidance of doubt, the designation of the representative shall not concern or affect the relationship of the Company towards third parties and, in particular, article 19 of these articles of association.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented subject to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures of any persons to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association as well as with any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

21.6 In case of distributions:

21.6.1 first, the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares will receive one hundred percent (100%) of the amounts available for distribution in proportion to their respective investment in the Company, until each holder of Class A Shares has received aggregate distributions (from all distributions pursuant to this article 21.6.1) equal to the amount that would cause the aggregate amount of investment made by the relevant holder of Class A Shares to the Company, in accordance with any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, to have yielded an IRR of ten percent (10%) (respectively, the "Class A Entitlement" and the "Class B Entitlement");

21.6.2 second, (i) provided they are still entitled to it under any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, twenty percent (20%) to the holders of Class C Shares (the "Class C Entitlement");, and (ii) the remainder to the holders of Class A Shares and to the holders of Class B Shares in proportion to their respective investment in the Company, in accordance with any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, until each holder of Class A Shares has received aggregate distributions equal to:

the amount that would cause the aggregate amount of investment made by the relevant holder of Class A Shares to the Company, in accordance with any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, to have yielded an IRR of twenty percent (20%); and

one hundred sixty percent (160%) of the aggregate amount of investment made by the relevant holder of Class A Shares to the Company, in accordance with any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, in each case, from all distributions pursuant to articles 21.6.1 and 21.6.2 (ii); and;

21.6.3. third, (A) provided they are still entitled to it under any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, thirty percent (30%) to the holders of Class C Shares, and (B) the remainder to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares, in proportion to their respective investment in the Company, in accordance with any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

21.7 Out of any amounts distributed:

The Class A Shares shall receive the Class A Entitlement split as follows:

i. Tranche A.9 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Tranche A.9 Shares issued by the Company;

ii. Tranche A.8 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Tranche A.8 Shares issued by the Company;

iii. Tranche A.7 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Tranche A.7 Shares issued by the Company;

iv. Tranche A.6 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Tranche A.6 Shares issued by the Company;

v. Tranche A.5 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Tranche A.5 Shares issued by the Company;

vi. Tranche A.4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Tranche A.4 Shares issued by the Company;

vii. Tranche A.3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Tranche A.3 Shares issued by the Company;

viii. Tranche A.2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Tranche A.2 Shares issued by the Company;

ix. Tranche A.1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Tranche A.1 Shares issued by the Company;

each as long as they are in existence, and

x. the remainder of the Class A Entitlement shall be distributed to the Relevant Class A Shares.

The Class B Shares shall receive the Class B Entitlement from time to time.

The Class C Shares shall receive the Class C Shares Entitlement split as follows:

i. Tranche C.5 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Tranche C.5 Shares issued by the Company;

ii. Tranche C.4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Tranche C.4 Shares issued by the Company;

iii. Tranche C.3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Tranche C.3 Shares issued by the Company;

iv. Tranche C.2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Tranche C.2 Shares issued by the Company; and

v. Tranche C.1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Tranche C.1 Shares issued by the Company;

each as long as they are in existence, and

vi. the remainder of the Class C Entitlement shall be distributed to the Relevant Class C Shares.

21.8 The general meeting of shareholders may decide, with the approval of the holders of Shares of the relevant class, not to pay a dividend to a specific class of Shares from time to time. Such amount that would have been payable in accordance with article 21.6 but has not been paid shall, in case of future distributions, be added to the amount payable to the holders of such class of shares and be distributed in priority to other payments notwithstanding the rules of article 21.6 above.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with article 21 above. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association and by any agreement between shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 21 above.

G. Final clauses - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any agreement among the shareholders, as may be amended from time to time, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.

Art. 25. Definitions. Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below:

"A Total Cancellation Amount" has the meaning set forth in article 6.8 of these articles of association.

"A Tranche" means the Tranche A.1 Shares, the Tranche A.2 Shares, the Tranche A.3 Shares, the Tranche A.4 Shares, the Tranche A.5 Shares, the Tranche A.6 Shares, the Tranche A.7 Shares, the Tranche A.8 Shares and the Tranche A.9 Shares.

"A Available Amount" has the meaning set forth in article 6.12 of these articles of association.

"C Available Amount" has the meaning set forth in article 6.20 of these articles of association.

"C Total Cancellation Amount" has the meaning set forth in article 6.16 of these articles of association.

"C Tranche" means the Tranche C.1 Shares, the Tranche C.2 Shares, the Tranche C.3 Shares, the Tranche C.4 Shares, and the Tranche C.5 Shares.

"Class A Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Class A Entitlement" has the meaning set forth in article 21.6 of these articles of association.

"Class B Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Class B Entitlement" has the meaning set forth in article 21.6 of these articles of association.

"Class C Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Class C Entitlement" has the meaning set forth in article 21.6 of these articles of association.

"Company" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

"Law" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

"Majority Shareholders" means Persons holding, singly or collectively, more than fifty percent (50%) of the Shares.

"Person" means any present or future natural person or any corporation, association, partnership, joint venture, limited liability, joint stock or other partnership, business trust, trust, organization, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

"Relevant Class A Shares" has the meaning set forth in article 6.15.

"Relevant Class C Shares" has the meaning set forth in article 6.23.

"Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Tranches" means the A Tranche and the C Tranche and "Tranche" means any of them.

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit septembre.

Par devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Baupost Private Investments A-3, L.L.C., une société (limited liability company) existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318552,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. Baupost Private Investments B-3, L.L.C., une société (limited liability company) existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318553,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3. Baupost Private Investments C-3, L.L.C., une société (limited liability company) existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318558,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4. BVP-I Cayman XIII Limited, une société (company limited by shares) existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-290696,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé;

5. Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C., une société (limited liability company) existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318578,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé;

6. BVP-III Cayman XIII Limited, une société (company limited by shares) existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-290691,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé;

7. BVP-IV Cayman XI Limited, une société (company limited by shares) existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-290690,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé;

8. HB Cayman Limited, une société (company limited by shares) existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé;

9. PB Cayman Limited, une société (company limited by shares) existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

10. YB Cayman Limited, une société (company limited by shares) existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375,

dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de BPI XII S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.840, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117, le 15 janvier 2015 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décisions (i) de créer trois (3) catégories de parts sociales dans le capital social de la Société: parts sociales de catégorie A, subdivisées en parts sociales de catégorie A.1, parts sociales de catégorie A.2, parts sociales de catégorie A.3, parts sociales de catégorie A.4, parts sociales de catégorie A.5, parts sociales de catégorie A.6, parts sociales de catégorie A.7, parts sociales de catégorie A.8 et parts sociales de catégorie A.9; les parts sociales de catégorie B et les parts sociales de catégorie C, subdivisées en parts sociales de catégorie C.1, parts sociales de catégorie C.2, parts sociales de catégorie C.3,

parts sociales de catégorie C.4 et parts sociales de catégorie A.5, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous, et (ii) de convertir subséquemment les parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A.1.

2. Acceptation de (i) M7 Real Estate Limited, une société (limited liability company) immatriculée en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro d'immatriculation 8614287 et ayant son siège social au 26 Red Lion Square, London WC1R 4AG et (ii) M7 Real Estate Portugal LLP, une société (limited liability partnership) immatriculée en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro d'immatriculation OC401569 et ayant son siège social au 26 Red Lion Square, London WC1R 4AG, en tant que nouveaux associés de la Société.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

5. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide (i) de créer trois (3) catégories de parts sociales dans le capital social de la Société: parts sociales de catégorie A, subdivisées en parts sociales de catégorie A.1, parts sociales de catégorie A.2, parts sociales de catégorie A.3, parts sociales de catégorie A.4, parts sociales de catégorie A.5, parts sociales de catégorie A.6, parts sociales de catégorie A.7, parts sociales de catégorie A.8 et parts sociales de catégorie A.9; les parts sociales de catégorie B, et les parts sociales de catégorie C, subdivisées en parts sociales de catégorie C.1, parts sociales de catégorie C.2, parts sociales de catégorie C.3, parts sociales de catégorie C.4 et parts sociales de catégorie A.5, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous, et (ii) de convertir subséquemment les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.1.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés accepte (i) M7 Real Estate Limited, une société (limited liability company) immatriculée en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro d'immatriculation 8614287 et ayant son siège social au 26 Red Lion Square, London WC1R 4AG et (ii) M7 Real Estate Portugal LLP, une société (limited liability partnership) immatriculée en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro d'immatriculation OC401569 et ayant son siège social au 26 Red Lion Square, London WC1R 4AG, en tant que nouveaux associés de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01).

Les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

1. cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatre (154.684) parts sociales de catégorie A.1; soixante-six mille quatre cent soixante (66.460) parts sociales de catégorie A.2; soixante-six mille quatre cent cinquante-trois (66.453) parts sociales de catégorie A.3; soixante-six mille quatre cent cinquante-trois (66.453) parts sociales de catégorie A.4; soixante-six mille quatre cent cinquante-trois (66.453) parts sociales de catégorie A.5; soixante-six mille quatre cent cinquante-trois (66.453) parts sociales de catégorie A.6; soixante-six mille quatre cent cinquante-trois (66.453) parts sociales de catégorie A.7; soixante-six mille quatre cent cinquante-trois (66.453) parts sociales de catégorie A.8 et soixante-six mille quatre cent cinquante-trois (66.453) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments A-3, L.L.C., susmentionnée, pour le prix de six mille huit cent soixante-trois euros et quinze cents (EUR 6.863,15). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de deux mille deux cent quarante-sept euros et cinquante cents (EUR 2.247,50) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de quatre mille six cent quinze euros et soixante-cinq cents (EUR 4.615,65);

2. cinquante-huit mille cent dix-huit (58.118) parts sociales de catégorie A.1; vingt-six mille deux cent vingt-deux (26.222) parts sociales de catégorie A.2; vingt-six mille deux cent dix-neuf (26.219) parts sociales de catégorie A.3; vingt-six mille deux cent dix-neuf (26.219) parts sociales de catégorie A.4; vingt-six mille deux cent dix-neuf (26.219) parts sociales de catégorie A.5; vingt-six mille deux cent dix-neuf (26.219) parts sociales de catégorie A.6; vingt-six mille deux cent dix-neuf (26.219) parts sociales de catégorie A.7; vingt-six mille deux cent dix-neuf (26.219) parts sociales de catégorie A.8 et vingt-six mille deux cent dix-neuf (26.219) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments B-3, L.L.C., susmentionnée, pour le prix de deux mille six cent soixante-dix-huit euros et soixante-treize cents (EUR 2.678,73). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de neuf cent quarante-cinq euros (EUR 945) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de mille sept cent trente-trois euros et soixante-treize cents (EUR 1.733,73);

3. trois cent trente mille deux cent trente-quatre (330.234) parts sociales de catégorie A.1; cent quarante-six mille cinq cent trente et une (146.531) parts sociales de catégorie A.2; cent quarante-six mille cinq cent vingt-neuf (146.529) parts sociales de catégorie A.3; cent quarante-six mille cinq cent vingt-neuf (146.529) parts sociales de catégorie A.4; cent quarante-six mille cinq cent vingt-neuf (146.529) parts sociales de catégorie A.5; cent quarante-six mille cinq cent vingt-neuf (146.529) parts sociales de catégorie A.6; cent quarante-six mille cinq cent vingt-neuf (146.529) parts sociales de catégorie A.7; cent quarante-six mille cinq cent vingt-neuf (146.529) parts sociales de catégorie A.8 et cent quarante-six mille cinq cent vingt-neuf (146.529) parts sociales de catégorie A9 ont été souscrites par Baupost Private Investments C-3, L.L.C., susmentionnée, pour le prix de quinze mille vingt-quatre euros et soixante-huit cents (EUR 15.024,68). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de cinq mille cent soixante-douze euros et cinquante cents (EUR 5.172,50) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de neuf mille huit cent cinquante-deux euros et dix-huit cents (EUR 9.852,18);

4. cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt (150.580) parts sociales de catégorie A.1; cinquante-quatre mille trois cent trente et une (54.331) parts sociales de catégorie A.2; cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit (54.328) parts sociales de catégorie A.3; cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit (54.328) parts sociales de catégorie A.4; cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit (54.328) parts sociales de catégorie A.5; cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit (54.328) parts sociales de catégorie A.6; cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit (54.328) parts sociales de catégorie A.7; cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit (54.328) parts sociales de catégorie A.8 et cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit (54.328) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C., susmentionnée, pour le prix de cinq mille huit cent cinquante-deux euros et sept cents (EUR 5.852,07). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de mille sept cent quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.742,50) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de quatre mille cent neuf euros et cinquante-sept cents (EUR 4.109,57);

5. quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-sept (81.527) parts sociales de catégorie A.1; quarante et un mille neuf cent soixante-douze (41.972) parts sociales de catégorie A.2; quarante et un mille neuf cent soixante-six (41.966) parts sociales de catégorie A.3; quarante et un mille neuf cent soixante-six (41.966) parts sociales de catégorie A.4; quarante et un mille neuf cent soixante-six (41.966) parts sociales de catégorie A.5; quarante et un mille neuf cent soixante-six (41.966) parts sociales de catégorie A.6; quarante et un mille neuf cent soixante-six (41.966) parts sociales de catégorie A.7; quarante et un mille neuf cent soixante-six (41.966) parts sociales de catégorie A.8 et quarante et un mille neuf cent soixante-six (41.966) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-I Cayman XIII Limited, susmentionnée, pour le prix de quatre mille cent soixante-douze euros et soixante et un cent (EUR 4.172,61). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de mille trois cent cinquante-cinq euros (EUR 1.355) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de deux mille huit cent dix-sept euros et soixante et un cents (EUR 2.817,61);

6. cinquante mille huit cent cinquante-neuf (50.859) parts sociales de catégorie A.1; vingt et un mille vingt-huit (21.028) parts sociales de catégorie A.2; vingt et un mille vingt-deux (21.022) parts sociales de catégorie A.3; vingt et un mille vingt-deux (21.022) parts sociales de catégorie A.4; vingt et un mille vingt-deux (21.022) parts sociales de catégorie A.5; vingt et un mille vingt-deux (21.022) parts sociales de catégorie A.6; vingt et un mille vingt-deux (21.022) parts sociales de catégorie A.7; vingt et un mille vingt-deux (21.022) parts sociales de catégorie A.8 et vingt et un mille vingt-deux (21.022) parts sociales de catégorie A9 ont été souscrites par BVP-III Cayman XIII Limited, susmentionnée, pour le prix de deux mille cent quatre-vingt-dix euros et quarante et un cents (EUR 2.190,41). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de six cent soixante-douze euros et cinquante cents (EUR 672,50) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de mille cinq cent dix-sept euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 1.517,91);

7. sept cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-deux (724.952) parts sociales de catégorie A.1; trois cent sept mille sept cent huit (307.708) parts sociales de catégorie A.2; trois cent sept mille sept cent trois (307.703) parts sociales de catégorie A.3; trois cent sept mille sept cent trois (307.703) parts sociales de catégorie A.4; trois cent sept mille sept cent trois (307.703) parts sociales de catégorie A.5; trois cent sept mille sept cent trois (307.703) parts sociales de catégorie A.6; trois cent sept mille sept cent trois (307.703) parts sociales de catégorie A.7; trois cent sept mille sept cent trois (307.703) parts sociales de catégorie A.8 et trois cent sept mille sept cent trois (307.703) parts sociales de catégorie A9 ont été souscrites par BVP-IV Cayman XI Limited, susmentionnée, pour le prix de trente et un mille huit cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-un cents (EUR 31.865,81). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de dix mille deux cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 10.232,50) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de vingt et un mille six cent trente-trois euros et trente et un cents (EUR 21.633,31);

8. cent neuf mille trois cent quatre-vingt-sept (109.387) parts sociales de catégorie A.1; quarante-quatre mille cent soixante-quatorze (44.174) parts sociales de catégorie A.2; quarante-quatre mille cent soixante-onze (44.171) parts sociales de catégorie A.3; quarante-quatre mille cent soixante-onze (44.171) parts sociales de catégorie A.4; quarante-quatre mille cent soixante-onze (44.171) parts sociales de catégorie A.5; quarante-quatre mille cent soixante-onze (44.171) parts sociales de catégorie A.6; quarante-quatre mille cent soixante-onze (44.171) parts sociales de catégorie A.7; quarante-quatre mille cent soixante-onze (44.171) parts sociales de catégorie A.8 et quarante-quatre mille cent soixante-onze (44.171) parts sociales de catégorie A9 ont été souscrites par HB Cayman Limited, susmentionnée, pour le prix de quatre mille six cent

vingt-sept euros et cinquante-huit cents (EUR 4.627,58). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de mille trois cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.362,50) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de trois mille deux cent soixante-cinq euros et huit cents (EUR 3.265,08);

9. cinquante-cinq mille huit cent cinquante-deux (55.852) parts sociales de catégorie A.1; vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix (23.390) parts sociales de catégorie A.2; vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre (23.384) parts sociales de catégorie A.3; vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre (23.384) parts sociales de catégorie A.4; vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre (23.384) parts sociales de catégorie A.5; vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre (23.384) parts sociales de catégorie A.6; vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre (23.384) parts sociales de catégorie A.7; vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre (23.384) parts sociales de catégorie A.8 et vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre (23.384) parts sociales de catégorie A9 ont été souscrites par PB Cayman Limited, susmentionnée, pour le prix de deux mille quatre cent vingt-neuf euros et trente cents (EUR 2.429,30). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de sept cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 762,50) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de mille six cent soixante-six euros et quatre-vingt cents (EUR 1.666,80);

10. trente-neuf mille huit cent sept (39.807) parts sociales de catégorie A.1; seize mille deux cent vingt-six (16.226) parts sociales de catégorie A.2; seize mille deux cent dix-neuf (16.219) parts sociales de catégorie A.3; seize mille deux cent dix-neuf (16.219) parts sociales de catégorie A.4; seize mille deux cent dix-neuf (16.219) parts sociales de catégorie A.5; seize mille deux cent dix-neuf (16.219) parts sociales de catégorie A.6; seize mille deux cent dix-neuf (16.219) parts sociales de catégorie A.7; seize mille deux cent dix-neuf (16.219) parts sociales de catégorie A.8 et seize mille deux cent dix-neuf (16.219) parts sociales de catégorie A9 ont été souscrites par YB Cayman Limited, susmentionnée, pour le prix de mille six cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-six cents (EUR 1.695,66). Le prix de souscription a été intégralement payé par voie d'apport en nature par conversion d'une créance de cinq cent sept euros et cinquante cents (EUR 507,50) et par voie d'apport en numéraire consistant en un montant total de mille cent quatre-vingt-huit euros et seize cents (EUR 1.188,16);

11. un million (1.000.000) parts sociales de catégorie B ont été souscrites par M7 Real Estate Limited, susmentionnée, pour le prix de quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000); et

12. deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C.1; deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C.2; deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C.3; deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C.4; et deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C.5 ont été souscrites par M7 Real Estate Portugal LLP, susmentionnée, pour le prix de deux mille euros (EUR 2.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par les associés susmentionnés ont été intégralement libérées par voie (i) d'un apport en nature d'un montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) et (ii) d'un apport en numéraire consistant en cent cinquante-deux mille quatre cents euros (EUR 152.400).

Les preuves de l'existence et de la valeur des apports ci-dessus ont été produites au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 177.400) consiste en quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) pour le capital social et quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 89.900) pour la prime d'émission.

Par la suite, M7 Real Estate Limited, susmentionnée, dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé, et M7 Real Estate Portugal LLP, susmentionnée, dûment représentée par Monsieur Luis A. Aguerre ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé,

se joignent à l'assemblée générale extraordinaire de la Société et votent sur les résolutions suivantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination BPI XII S. à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les présents statuts ainsi que par toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut exercer aucune activité qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société ne peut notamment pas commercialiser activement (directement ou indirectement) ses Parts Sociales ou autres valeurs mobilières auprès d'investisseurs.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par (i) huit millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (8.990.000) Parts Sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), subdivisées en trois millions six mille (3.006.000) Parts Sociales de catégorie A.1 (les «Parts Sociales de Tranche A.1»), sept cent quarante-huit mille quarante-deux (748.042) Parts Sociales de catégorie A.2 (les «Parts Sociales de Tranche A.2»), sept cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (747.994) Parts Sociales de catégorie A.3 (les «Parts Sociales de Tranche A.3»), sept cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (747.994) Parts Sociales de catégorie A.4 (les «Parts Sociales de Tranche A.4»), sept cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (747.994) Parts Sociales de catégorie A.5 (les «Parts Sociales de Tranche A.5»), sept cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (747.994) Parts Sociales de catégorie A.6 (les «Parts Sociales de Tranche A.6»), sept cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (747.994) Parts Sociales de catégorie A.7 (les «Parts Sociales de Tranche A.7»), sept cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (747.994) Parts Sociales de catégorie A.8 (les «Parts Sociales de Tranche A.8») et sept cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (747.994) Parts Sociales de catégorie A.9 (les «Parts Sociales de Tranche A.9»); (ii) un million (1.000.000) Parts Sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), et (iii) dix mille (10.000) Parts Sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B les «Parts Sociales», subdivisées en deux mille (2.000) Parts Sociales de catégorie C.1 (les «Parts Sociales de Tranche C.1»), deux mille (2.000) Parts Sociales de catégorie C.2 (les «Parts Sociales de Tranche C.2»), deux mille (2.000) Parts Sociales de catégorie C.3 (les «Parts Sociales de Tranche C.3»), deux mille (2.000) Parts Sociales de catégorie C.4 (les «Parts Sociales de Tranche C.4»), deux mille (2.000) Parts Sociales de catégorie C.5 (les «Parts Sociales de Tranche C.5») ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

5.2 Chaque part sociale est assortie d'un droit d'un vote à chaque assemblée générale des associés ordinaire ou extraordinaire.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de Catégorie C ne pourront être converties en d'autres catégories de Parts Sociales.

6.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

6.7 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'une Tranche, en totalité mais pas partiellement, consistant en le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises au sein de cette Tranche, tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à tout moment, conformément à une convention entre les associés, le cas échéant, et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société.

6.8 La Tranche A concernée devra être rachetée et annulée à un prix total équivalent à la valeur de marché de cette Tranche A (le «Montant Total de l'Annulation A»), telle que définie ci-dessous.

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Tranche A (dans l'ordre prévu par l'article 6.14.), cette Tranche A donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette Tranche A, au Montant Disponible A (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des Tranches A rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation A par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Tranche A concernée, détenue et annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation A par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation A (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation A sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Tranches A concernées. Le Montant Total de l'Annulation A pour chaque Tranche A correspondra au Montant Disponible A (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) des Tranches A correspondantes au moment de l'annulation desdites Tranches A à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation A ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible A (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation A.

6.12 Le Montant Disponible A signifie (a) (i) le montant du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Tranche A concernée à annuler, mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes impayés pour une catégorie de parts sociales dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) (ii) dans la mesure où l'associé détenteur de Parts Sociales de la Tranche A concernée aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 21 des présents statuts, de sorte que: $AMD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$, où: AMD = Montant Disponible A; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la Tranche A à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué, jusqu'au (b) montant total correspondant au montant auquel les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ont droit en conformité avec l'article 21.

6.13 Une fois que les Parts Sociales des Tranches A concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation A par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

6.14 Les Parts Sociales de Catégorie A devront être rachetées dans l'ordre alphanumérique inverse des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Tranche A.9.

6.15 Les Parts Sociales suivantes d'une Tranche A spécifique ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Tranche A précédente auront été intégralement rachetées. Pour chaque Part Sociale d'une Tranche A pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, il sera ci-après fait référence aux «Parts Sociales de Catégorie A Concernées».

6.16 La Tranche C concernée devra être rachetée et annulée à un prix total équivalent à la valeur de marché de cette Tranche C (le «Montant Total de l'Annulation C»), telle que définie ci-dessous.

6.17 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Tranche C (dans l'ordre prévu par l'article 6.22.), cette Tranche C donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette Tranche C, au Montant Disponible C (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des Tranches C rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation C par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Tranche C concernée, détenue et annulée.

6.18 La Valeur d'Annulation C par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation C (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.19 Le Montant Total de l'Annulation C sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Tranches C concernées. Le Montant Total de l'Annulation C pour chaque Tranche C correspondra au Montant Disponible C (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) des Tranches C correspondantes au moment de

l'annulation desdites Tranches C à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation C ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible C (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation C.

6.20 Le Montant Disponible C signifie (a) (i) le montant du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Tranche C concernée à annuler, mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés pour une catégorie de Parts Sociales dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) (ii) dans la mesure où l'associé détenteur de Parts Sociales de la Tranche C concernée aurait eu le droit de bénéficiaire de distributions de dividendes, conformément à l'article 21 des présents statuts, de sorte que: $CMD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$, où: CMD = Montant Disponible C; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la Tranche C à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué, jusqu'au (b) montant total correspondant au montant auquel les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C ont droit en conformité avec l'article 21.

6.21 Une fois que les Parts Sociales des Tranches C concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation C par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

6.22 Les Parts Sociales de Catégorie C devront être rachetées dans l'ordre alphanumérique inverse des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Tranche C.5.

6.23 Les Parts Sociales suivantes d'une Tranche C spécifique ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Tranche C précédente auront été intégralement rachetées. Pour chaque Part Sociale d'une Tranche C pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, il sera ci-après fait référence aux «Parts Sociales de Catégorie C Concernées».

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social et sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à la majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales des associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi ou par toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, les décisions collectives des associés de la Société, ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

13.2 Toute référence faite aux «gérants» ci-après devra être entendue comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Le conseil de gérance doit respecter toutes conditions posées pour l'approbation par les Associés Majoritaires de tous points prévus dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et conformément aux dispositions de toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

14.3 Lorsqu'une entité juridique est nommée en qualité de gérant de la Société, cette entité juridique désigne une personne physique comme représentant qui devra, lorsque celui-ci agit au sein du conseil de gérance, exercer ses fonctions au nom et pour le compte de l'entité juridique. Ce représentant pourra être remplacé par une autre personne physique comme suppléant pour toute réunion du conseil si ce suppléant a été approuvé par tous les autres membres du conseil avant ladite réunion. Afin d'écartier tout doute, la nomination du représentant n'affectera et n'impactera pas les relations de la Société vis-à-vis des tiers et, en particulier, l'article 19 des présents statuts.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, conformément aux dispositions de toute convention entre les associés, modifiées ou remplacées de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés sous réserve de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts ainsi que par toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

21.6 En cas de distributions:

21.6.1 premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront cent pour cent (100%) des montants disponibles pour distribution proportionnellement à leur investissement respectif dans la Société, jusqu'à ce que chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie A ait reçu des distributions totales (de toutes les distributions en vertu de cet article 21.6.1) correspondant au montant qui causerait le montant total d'investissement fait par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A concerné dans la Société, en conformité avec toute

convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, d'avoir produit un TRI de dix pour cent (10%) (respectivement le «Droit à la Catégorie A» et le «Droit à la Catégorie B»);

21.6.2 deuxièmement, (i) à condition qu'ils aient toujours droit en vertu de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, vingt pour cent (20%) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C (le «Droit à la Catégorie C»); et (ii) le solde aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B proportionnellement à leur investissement respectif dans la Société, en conformité avec toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, jusqu'à ce que chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie A ait reçu des distributions totales correspondant:

au montant qui causerait le montant total d'investissement fait par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A concerné dans la Société, en conformité avec toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, d'avoir produit un TRI de vingt pour cent (20%); et

à cent soixante pour cent (160%) du montant total d'investissement fait par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A concerné dans la Société, en conformité avec toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, dans chaque cas de toutes les distributions en vertu des articles 21.6.1 et 21.6.2 (ii); et

21.6.3 troisièmement, (A) à condition qu'ils aient toujours droit en vertu de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, trente pour cent (30%) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, et (B) le solde aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B proportionnellement à leur investissement respectif dans la Société, en conformité avec toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

21.7 De tous les montants distribués:

Les Parts Sociales de Catégorie A devront recevoir le Droit à la Catégorie A, réparti comme suit:

i. les Parts Sociales de Tranche A.9 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.9 émises par la Société;

ii. les Parts Sociales de Tranche A.8 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.8 émises par la Société;

iii. les Parts Sociales de Tranche A.7 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.7 émises par la Société;

iv. les Parts Sociales de Tranche A.6 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.6 émises par la Société;

v. les Parts Sociales de Tranche A.5 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.5 émises par la Société;

vi. les Parts Sociales de Tranche A.4 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.4 émises par la Société;

vii. les Parts Sociales de Tranche A.3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.3 émises par la Société;

viii. les Parts Sociales de Tranche A.2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.2 émises par la Société;

ix. les Parts Sociales de Tranche A.1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.1 émises par la Société;

chacune d'entre elles aussi longtemps qu'elle existera, et

x. le solde du Droit à la Catégorie A sera distribué aux Parts Sociales de Catégorie A Concernées.

Les Parts Sociales de Catégorie B devront recevoir le Droit à la Catégorie B de temps à autre.

Les Parts Sociales de Catégorie C devront recevoir le Droit à la Catégorie C, réparti comme suit:

i. les Parts Sociales de Tranche C.5 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.5 émises par la Société;

ii. les Parts Sociales de Tranche C.4 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.4 émises par la Société;

iii. les Parts Sociales de Tranche C.3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.3 émises par la Société;

iv. les Parts Sociales de Tranche C.2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.2 émises par la Société; et

v. les Parts Sociales de Tranche C.1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.1 émises par la Société;

chacune d'entre elles aussi longtemps qu'elle existera, et

vi. le solde du Droit à la Catégorie C sera distribué aux Parts Sociales de Catégorie C Concernées.

21.8 L'assemblée générale des associés peut décider, avec le consentement des détenteurs des Parts Sociales de la catégorie concernée, de ne pas payer un dividende pour une catégorie de Parts Sociales spécifique de temps à autre. Ce montant qui aurait été payable en conformité avec l'article 21.6 mais qui n'a pas été payé, devra, en cas de distributions futures, être ajouté au montant payable aux détenteurs de cette catégorie de parts sociales et être distribué en priorité par rapport à d'autres paiements, nonobstant les règles de l'article 21.6 ci-dessus.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués en conformité avec l'article 21 ci-dessus. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts et en conformité avec toute convention entre les associés, en tant que celle-ci pourra être modifiée ou remplacée de temps à autre.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec l'article 21 ci-dessus.

G. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 24 Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi. En cas de conflit entre les stipulations des présents statuts et de toute convention entre les associés, telle que modifiée de temps à autre, les stipulations de ladite convention entre les associés prévaudront inter partes dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 25. Définitions. Sauf stipulation contraire, les termes en majuscules utilisés dans les présents statuts auront le sens qui leur est attribué ci-dessous:

«Montant Total de l'Annulation A» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.8 des présents statuts.

«Tranche A» désigne les Parts Sociales de Tranche A.1, les Parts Sociales de Tranche A.2, les Parts Sociales de Tranche A.3, les Parts Sociales de Tranche A.4, les est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Droit à la Catégorie A» a le sens qui lui est attribué à l'article 21.6 des présents statuts.

«Parts Sociales de Catégorie B» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Droit à la Catégorie B» a le sens qui lui est attribué à l'article 21.6 des présents statuts.

«Parts Sociales de Catégorie C» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Droit à la Catégorie C» a le sens qui lui est attribué à l'article 21.6 des présents statuts.

«Société» a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

«Loi» a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

«Associés Majoritaires» désigne les Personnes détenant, individuellement ou collectivement, plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales.

«Personne» désigne toute personne physique présente ou future ou toute société, association, partenariat, coentreprise, société à responsabilité limitée, société par action ou un autre partenariat, société fiduciaire, fiducie, institution, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, entité d'affaires ou gouvernement ou toute agence gouvernementale ou ses subdivisions politiques.

«Parts Sociales de Catégorie A Concernées » a le sens qui lui est attribué à l'article 6.15.

«Parts Sociales de Catégorie C Concernées» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.23.

«Parts Sociales» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Tranches» désigne la Tranche A et la Tranche C et le terme «Tranche» désigne n'importe laquelle d'entre elles.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. A. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 septembre 2015. 2LAC/2015/20250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154323/1275.

(150169874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Fragrance Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.518.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015153990/11.

(150169118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Future Group Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015153991/11.

(150169360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 199.988.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of the month of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wells Fargo Funds Management, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Delaware, in the United States of America, having its registered office at 525 Market Street, San Francisco, California 94105, United States of America, represented by Me Sophie Liberatore, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a proxy given on 26 August 2015.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in its capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée" named European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP Sàrl which it intends to incorporate in Luxembourg:

Art. 1. Denomination. There exists among the shareholders and all persons who will become shareholders thereafter a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP Sàrl" (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company's corporate object is to act as general partner (associé commandité gérant) of one or several limited partnership(s) governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a special limited partnership (société en commandite spéciale), a common limited partnership (société en commandite simple) or a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company may carry on any activities which are useful for the accomplishment of its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or as the case may be the board of managers.

The Company may establish offices and branches, both in Luxembourg and abroad by resolution of the sole manager or as the case may be the board of managers.

In the event that the sole manager or as the case may be the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred Euro (€13,100) divided into one hundred and thirty-one (131) shares with a nominal value of one hundred Euro (€100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. In the case of one manager, the manager constitutes the "sole manager," and in the case of more than one manager, the managers constitute a "board of managers."

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or these articles of association to the general meeting of shareholders shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorize and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented

at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. The minutes of the board meeting are signed by the chairman.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

The sole manager or as the case may be the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company and such designated committees to effectively conduct the business of the Company. The designated committees may not bind the Company towards third parties. Any such appointment may be revoked at any time by the manager(s). Officers or members of the designated committees need not to be managers or shareholders of the Company. The officers and the members of the designated committees appointed, unless otherwise stipulated in these articles of association, shall have the powers and duties given to them by the manager(s) in accordance with applicable laws and regulations.

Art. 8. Personal Interest and Liability of the Managers. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Wells Fargo & Company and/or ECM Asset Management Limited or any subsidiary or any affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the sole manager or as the case may be by the board of managers in its discretion.

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence, fraud or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice in the forms provided by law at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting of shareholders shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to Article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”); in this case, Articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Founding Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Wells Fargo Funds Management, LLC	EUR 13,100	131
TOTAL	EUR 13,100	131

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Articles 182 and 183 of the 1915 Law have been observed.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following persons are appointed managers for an unlimited period of time:

- Richard Goddard, born in Fareham (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland) on 5 December 1959, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Michael Hogan, born in Saint Paul, Minnesota (United States of America) on 4 February 1959, having his professional address at 1901 Harrison Street, Oakland, California 94105, U.S.A.;
- Jürgen Meisch, born in Reutlingen (Germany) on 3 April 1961 having his professional address at Marienburger Str. 24 D-50968 Cologne, Germany.
- Karla Rabusch, born in Brookings, South Dakota (United States of America) on 13 April 1959, having her professional address at 525 Market Street, San Francisco, California 94105, U.S.A.; and
- Yves Wagner, born in Luxembourg, on 16 November 1958, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sept septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Wells Fargo Funds Management, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, aux États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 525 Market Street, San Francisco, Californie 94105, États-

Unis d'Amérique, représentée par Me Sophie Liberatore, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 26 août 2015.

La procuration donnée, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Cette partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP Sàrl qu'elle entend constituer à Luxembourg:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les associés et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'«European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP Sàrl» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts ainsi que les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'agir en tant qu'associé commandité gérant d'une ou de plusieurs sociétés en commandite régies par le droit luxembourgeois et constituées sous la forme juridique d'une société en commandite spéciale, d'une société en commandite simple, ou d'une société en commandite par actions.

La Société peut effectuer toute opération utile à la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour les modifications statutaires.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Dans le cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille cent euros (13.100 €) divisé en cent trente et une (131) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait un gérant, le gérant constitue le «gérant unique» et au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un «conseil de gérance».

Le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèveront de la compétence du gérant, ou le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, à l'endroit indiqué dans la convocation de la réunion. Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette assemblée ou réunion.

Un avis de convocation écrit doit être transmis aux gérants pour chaque réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas où lors d'une réunion, le nombre de votes pour et le nombre de votes contre une résolution sont égaux, le président aura une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil sont signés par le président.

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie ou courriel, ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant ou de toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant ou toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance, ou tel que décidé à la réunion en question ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la seule signature, dans le cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un) ou le cas échéant par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que ses pouvoirs visant à accomplir les actes relevant de la politique et de l'objet social de la Société, aux fondés de pouvoir de la Société qui auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société concernant tout ce qui a trait à la gestion journalière des affaires de la Société et ces comités désignés pour diriger de fait l'activité de la Société. Les comités désignés ne peuvent pas engager la Société envers des tiers. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le(s) gérant(s). Les fondés de pouvoir ou membres des comités désignés ne doivent pas nécessairement être gérants ou associés de la Société. Les fondés de pouvoirs et les membres des comités désignés nommés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les obligations qui leur auront été conférés par le(s) gérant(s) conformément aux lois et réglementations applicables.

Art. 8. Intérêt personnel et responsabilité des gérants. Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t dirigeant(s), gérant(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est dirigeant, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne sera, en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur quelque matière que ce soit en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

Dans le cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de ce gérant ou fondé de pouvoir dans celle-ci à l'assemblée des associés suivante. Le terme «intérêt personnel» tel qu'employé dans la phrase précédente, n'inclut aucun rapport avec ou intérêt dans quelque matière, position ou transaction que ce soit impliquant Wells Fargo & Company et/ou ECM Asset Management Limited ou toute filiale ou tout affilié de celle-ci ou toute autre société ou entité déterminée de temps à autre par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance à sa discrétion.

Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action,

poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou absence grave d'attention dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation dans les formes prévues par la loi au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Les résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale des associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année excepté pour le premier exercice social qui commencera à la date de constitution et terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance établit les comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5 %) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés

depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant issu de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»); dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915.

Souscription et paiement

Le souscripteur a souscrit au nombre de parts sociales et a payé en numéraire les montants indiqués ci-après:

Associé fondateur	Capital souscrit	nombre de parts sociales
Wells Fargo Funds Management, LLC	13.100 EUR	131
TOTAL	13.100 EUR	131

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues aux articles 182 et 183 de la Loi de 1915 ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Richard Goddard, né à Fareham (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) le 5 décembre 1959, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
- Michael Hogan, né à Saint Paul, Minnesota (Etats-Unis d'Amérique) le 4 février 1959, résidant professionnellement au 1901 Harrison Street, Oakland, Californie 94105, Etats-Unis d'Amérique;
- Karla Rabusch, née à Brookings, South Dakota (Etats-Unis d'Amérique) le 13 avril 1959 résidant professionnellement au 525 Market Street, San Francisco, Californie 94105, Etats-Unis d'Amérique;
- Jürgen Meisch, né à Reutlingen (Allemagne) le 3 avril 1961, résidant professionnellement au Marienburger Str. 24 D-50968 Cologne, Allemagne;
- Yves Wagner, né à Luxembourg, le 16 novembre 1958, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire.

Signé: S. LIBERATORE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28757. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154378/464.

(150169831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Future Group Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.094.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015153992/11.

(150169361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

FuBor Partners SC, Société Civile Particulière.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg E 5.077.

—
Assemblée Générale extraordinaire.

Le 10 septembre 2015 à Rumelange, 2, rue Saint Sébastien s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société FuBor Partners SC. Les associés représentant l'intégralité du capital social ainsi réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se sont reconnus comme dûment convoqués,

- Monsieur Bill Metbach, né le 12 mai 1971 à Bordeaux (France), demeurant 35, Avenue du Haillan à Saint-Médard-en-Jalles (F-33160),

- Monsieur Louis Metbach, né le 17 avril 1949 à Fumel (France), demeurant 35, Avenue du Haillan à Saint-Médard-en-Jalles (F-33160),

Et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, les associés susmentionnés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est transféré au 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752).

2. Il est mis fin aux fonctions de co-gérant de Dornstatt Group S.A. (RCS B. 148645). Cette révocation prend effet immédiatement. Monsieur Bill Metbach devient gérant unique de la société FuBor Partners SC.

L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir à Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication de cette délibération.

Lu, accepté et signé par les associés sur une page y compris celle-ci,

A Rumelange, le 10 septembre 2015.

Bill Metbach / Louis Metbach.

Référence de publication: 2015153993/24.

(150169166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Argyle Luxco Redbull S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.001,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.288.

—
EXTRAIT

L'associé unique, par résolutions écrites datées du 15 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ian Bernard en tant que gérant de la Société ainsi que la nomination, avec effet immédiat, de Madame Dong Yao, demeurant professionnellement An der Welle, 5, 60322, Frankfurt am Main, Allemagne, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- He Zhibo

- Xie Zengling
- Dong Yao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Argyle Luxco Redbull S.à r.l.

Référence de publication: 2015154279/19.

(150169821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Baypower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.041.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, momentanément absente, en date du 9 septembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2015, 2LAC/2015/20432, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée BAYPOWER S. à r. l. (en liquidation), ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.041, constitué en date du 18 décembre 2000 par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, numéro 642 du 16 août 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 23 mars 2001 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 960 du 5 novembre 2001.

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Martine SCHAEFFER en date du 11 août 2015, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé Unique accorde décharge à Madame Patricia Chiu en tant que Liquidatrice de la Société pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société. Le Liquidatrice n'a pas droit à compensation.

Prenant connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation de la société, l'Associé Unique donne entière décharge au commissaire-vérificateur BayPower LLC, ayant son siège social à 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique.

L'Associé Unique prends connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a pas de boni de liquidation dû et payable aux actionnaires de la Société, et en conséquence, décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154318/34.

(150169691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Foncière Swan S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.898.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153998/9.

(150169397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

G&A International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.616.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G&A INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015154001/11.

(150169417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

G&A International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G&A INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015154002/11.

(150169432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

VDMC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.532.

L'an deux mille quinze.

Le trois septembre.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur David CORNELIS, gérant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 18 juin 1976, demeurant à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "VDMC", avec siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 179.532,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2013, publié au Mémorial C, numéro 2492 du 08 octobre 2013,

dont le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution Unique

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, à L-4751 Pétange, 161A, route de Longwy, de sorte que la première phrase de l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. 1^{ère} phrase. Le siège social est établi dans la commune de Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Pétange en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cornelis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015154656/32.

(150170010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

G&A International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G&A INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015154003/11.

(150169443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

CBRE Luxembourg Finance S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 90.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.747.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 25 août 2015 que Madame Marjorie Allo et Messieurs Arlin Gaffner et Olivier Dorier ont démissionné de leurs positions de gérants de type A de la Société avec effet au 25 août 2015.

Il est décidé de nommer:

- Becky H. Younger, née le 27 septembre 1955 à Texas, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 16941 Bedford Lane, Huntington Beach, Californie 92649, Etats-Unis d'Amérique;
- Philip George Emburey, né le 26 septembre 1955 à Cambridge, Angleterre et résidant au Winterstokes, Logs Hill Close, Chislehurst, BR7 5LP, Royaume-Uni; et
- Elizabeth Cormack Thetford, née le 29 novembre 1954 à New York, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 39 Stanlake Road, Londres, W12 7HG, Royaume-Uni soient nommés gérants de type A de la Société avec effet au 25 août 2015 et pour une durée indéterminée; et
- Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni et résidant au 16, rue du Couvent, L-1363 Howald; et
- Livio Gambardella, né le 22 décembre 1975 à Terlizzi, Italie et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

soient nommés gérants de type B de la Société avec effet au 25 août 2015 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Laurence H. Midler comme gérant de type A de la Société;
- Becky H. Younger comme gérante de type A de la Société;
- Philip George Emburey comme gérant de type A de la Société;
- Elizabeth Cormack Thetford comme gérante de type A de la Société;
- Scott McKinlay comme gérant de type B de la Société; et
- Livio Gambardella comme gérant de type B de la Société.

Le 17 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015154771/34.

(150170246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Edens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8025 Strassen, 28, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 43.791.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2015

Sont renouvelés les mandats d'administrateurs

pour une durée indéterminée de:

- Monsieur WEN He Ping, né le 11/01/1953 à Xian Shaanxi (Chine) demeurant à L-8025 Strassen, 28, rue de l'Eglise
- Madame WANG Ying, née le 04/05/1973 à Xian Shaanxi (Chine) demeurant à L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl

Est nommé administrateur-délégué Monsieur WEN He Ping, précité

Sont nommés nouveaux administrateurs pour une durée indéterminée:

- Monsieur MA Chen Wei, à Xian Shaanxi (Chine), demeurant à L-8025 Strassen, 28, rue de l'Eglise
- Monsieur WEN Da Wei, né le 27/01/1980 à Xian Shaanxi (Chine)

demeurant à L-8025 Strassen, 28, rue de l'Eglise

Sont révoqués comme administrateurs:

- Monsieur HONG Kin, né le 18/12/1973 à Xian Shaanxi (Chine)

demeurant à L-6166 ERNSTER, 58, rue de l'Ecole

- Monsieur LIU Yan, né le 24/02/1960 à Xian Shaanxi (Chine)

demeurant à L-8025 Strassen, 28, rue de l'Eglise

- M. WANG Reng, demeurant à Xian Shaanxi (Chine) 118A, Jianguo Road

- M. LIN Jintang, demeurant à Xian Shaanxi (Chine) 118A, Jianguo Road

- M. XIN XI Chang, demeurant à Xian Shaanxi (Chine) 118A, Jianguo Road

- M. REN Meiyi, demeurant à Xian Shaanxi (Chine) 118a, Jianguo Road

Pouvoirs de signature

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires par la seule signature de Monsieur WEN He Ping ou de Madame WANG Ying.

Strassen, le 1^{er} septembre 2015.

WEN He Ping / YANG Peng / WANG Ying /
MA Chen Wei / WEN Da Wei / LU Shu Xiang.

Référence de publication: 2015155369/34.

(150171449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Grand Garage de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 6, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 39.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154015/10.

(150169636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

GRIKK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 127.577.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015154018/13.

(150169458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Arg Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.701.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of September.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Peaksid European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 131.744,

and

Peakside Capital Advisors AG, a Swiss public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Swiss Confederation, registered with Commercial Register of canton Zug under registration number CHE-115.758.201,

and

Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with Commercial Register B (Handelsregister B) of the District Court of Hamburg (Amtsgericht Hamburg), Federal Republic of Germany, under number HRB 123858.

Here represented by Beata B. Włodarczak, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state:

- that they are the shareholders (the "Shareholders") of Arg Real Estate 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name "MLArg Real Estate 3 S.à r.l." by deed of Maître Henri Hellinckx on 5th February 2007 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 770 on 3rd May 2007, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 124.701;

- that the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer on 16th September 2010, published in the Mémorial C under number 2365 on 4th November 2010;

- that the Shareholders have deliberated upon the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right.
2. To remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.
3. To implement a new signing regime for the Company.
4. To subsequently amend article 7 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 7. Board of managers.

"7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum)."

5. To subsequently amend article 9.5 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 9.5. "The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any two managers present or represented at the meeting."

6. To subsequently amend article 10 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 10. Representation. "The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or, (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

7. To reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager, as a manager mandate without indication of class.

- that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders further acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider this meeting as being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The Shareholders resolve to remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.

Third resolution

The Shareholders resolve to implement a new signing regime for the Company in accordance with article 10 of the Articles as amended under resolution six of these minutes

Fourth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 7 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 7. Board of managers.

“7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 9.5 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 9.5. “The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any two managers present or represented at the meeting.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 10 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 10. Representation. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or, (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.”

Seventh resolution

The Shareholders resolve to reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager as a manager mandate without indication of class.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Peaksid European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, et

Peaksid Capital Advisors AG, une société anonyme suisse (Aktiengesellschaft), ayant son siège social à Bundesplatz 14, CH-6300 Zoug, Confédération Suisse, et inscrite au Registre de Commerce du canton de Zoug sous le numéro CHE-115.758.201, et

Colonia Real Estate AG, une société anonyme allemande (Aktiengesellschaft), ayant son siège social à Steckelhörn 5, D-20457 Hambourg, République Fédérale d’Allemagne, et inscrite au Registre de Commerce B (Handelsregister B) du tribunal d’instance de Hambourg (Amtsgericht Hamburg), République Fédérale d’Allemagne, sous le numéro HRB 123858.

Ici représentées par Beata B. Włodarczak, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit avant, ont requis le notaire d'acter comme suit:

- qu'elles sont les associés (les "Associés") d'Arg Real Estate 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous la dénomination «MLArg Real Estate 3 S.à r.l.» par acte de Maître Henri Hellinckx le 5 février 2007 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le numéro 770 du 3 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.701;

- que les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 2365 en date du 4 novembre 2010;

- que les Associés ont ensuite pris les décisions conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à la convocation préalable.
2. Supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classe A et classe B.
3. Mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société.
4. Modification subséquente de l'article 7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 7. Conseil de gérance.

«7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.»

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).»

5. Modification subséquente de l'article 9.5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 9.5. «Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé par deux gérants présents ou représentés.»

6. Modification subséquente de l'article 10 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 10. Représentation. «La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers, par (i) la signature de son gérant unique ou, (ii) en cas de pluralité des gérants par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts»

7. Pour reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, de Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe B et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

- que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que les Associés renoncent à la convocation préalable à la présente assemblée. Les Associés indiquent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent que la présente assemblée a été dûment convoquée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Il est décidé que tous les documents présentés à la présente assemblée ont été mis à la disposition des Associés pendant un délai suffisant leur permettant d'analyser minutieusement chaque document.

Deuxième résolution

Les Associés décident de supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classes A et B.

Troisième résolution

Les Associés décident de mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société conformément à l'article 10 des Statuts tel que modifié par la sixième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier par conséquent l'article 7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 7. Conseil de gérance.

«7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.»

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 9.5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 9.5. «Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé par deux gérants présents ou représentés.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 10 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 10. Représentation. «La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par (i) la signature de son gérant unique, ou (ii) en cas de pluralité des gérants par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

Septième résolution

Les Associés décident de reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, Karol Maziukiewicz étant un gérant de classe B et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille cinquante Euros (EUR 1.050,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. B. Włodarczak, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14955. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154268/203.

(150170101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Action Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 38.057.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société ACTION HOLDING S.A. qui s'est tenue à Senningerberg en date du 28 août 2015.

L'Assemblée a:

- Prononcé la clôture de la liquidation de la société anonyme ACTION HOLDING S.A., ayant son siège social à 13-15, Breedewues, L-1259 Senningerberg, constituée suivant acte notarié en date du 11 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 96 du 20 mars 1992 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler en date du 23 novembre 2001.

- Décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans, à partir du 28 août 2015, à l'adresse de la société Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., à 13-15, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

Senningerberg, le 17 septembre 2015.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2015154289/21.

(150170349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

H Invest Groupe, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 145.025.

Mab Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.025.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154021/9.

(150169273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

H.F.Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 177.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 16 septembre 2015.

Pour H.F. LUX SARL

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2015154023/12.

(150169518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

H.F.Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 177.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 16 septembre 2015.

Pour H.F. LUX SARLC

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2015154024/12.

(150169519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Société de Dragage Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 173.904.

Extrait du PV de L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 19 juin 2015

La personne suivante est nommée comme Administrateur, en date du 19/06/2015, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2016

- Monsieur Raeymaeckers Diederik, demeurant à L-8080 Bertrange, 45 route de Longwy (Luxembourg)

Le mandat d'administrateur délégué de Madame Els Verbraecken est prolongé en date du 19/06/2015, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2015

Référence de publication: 2015154175/13.

(150169371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Palis Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154136/10.

(150169354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Palis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154135/10.

(150169339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Palis Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154137/10.

(150169357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

ShopWings Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 189.541.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2864 du 10 octobre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ShopWings Asia S.à r.l.

Référence de publication: 2015154174/14.

(150169256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.
